



## CONCOURS DES RILLETTES DE TOURS I.G.P.

- Article 1 :** Le concours aura lieu le **vendredi 15 novembre 2019** à 10h00 lors du salon FERME EXPO TOURS au Parc des expositions de Tours sur l'espace animation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (Halle B).  
(Ce concours fait partie du trophée Aveline). La participation au concours est OBLIGATOIRE.
- Article 2 :** Le droit d'inscription est fixé à **35€** pris en charge par l'interprofession porc et rillettes de Tours.
- Article 3 :** La date limite d'inscription au concours est fixée au **jeudi 14 novembre 2019**. L'échantillon devra provenir exclusivement de votre propre fabrication. Renseignement : M. BARS Gérard 02 47 52 30 73 / 06 85 74 97 50 Mail : [rillettes.rillons@orange.fr](mailto:rillettes.rillons@orange.fr) ou télécharger sur le site de la confrérie : [www.rillettesrillons-touraine.com](http://www.rillettesrillons-touraine.com)
- Article 4 :** Le concours est ouvert seulement aux fabricants habilités par CERTIPAQ pour la fabrication des Rillettes de Tours I.G.P. (Une copie de l'attestation d'habilitation, transmise par Certipaq, devra être jointe avec le bulletin d'inscription et règlement. Sans cette attestation, l'inscription sera considérée comme nulle). Les candidats devront déposer ou faire parvenir en colis express ou chrono-post leurs échantillons : **2 Pots neutres de 230g (pots neutres fournis par Aveline ou VDLI), à Pauline Slimani, Chambre de Métiers et de l'Artisanat (36-42 route de Saint Avertin, 37204 Tours)**. La date limite de réception des échantillons est fixée au **jeudi 14 novembre 2019, avant 17h**. Aucune réclamation fondée sur la détérioration subie en cours de transport ne sera admise.
- Article 5 :** Un jury, désigné par la Confrérie des Rillettes et Rillons de Touraine et L'ODG porcs et Rillettes de Tours, se réunira le vendredi 15 novembre 2019, à 10h00 dans le hall B (espace animation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat), pour la dégustation. Leurs décisions seront sans appel.
- Article 6 :** Les candidats devront joindre à leur envoi (sous enveloppe fermée, sans signe extérieur) l'indication précise de leur identité. Un numéro sera attribué à chaque candidat qui remplacera leur nom. Aucun jurat n'aura connaissance du nom des concurrents jusqu'à la fin du concours.
- Article 7 :** Récompenses : un diplôme aux cinq premiers et une grande vitrophanie aux trois premiers. Une intronisation sera offerte au premier du concours. Celle-ci sera réalisée lors du grand Chapitre de la Confrérie des Rillettes et Rillons de Touraine à la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Tours le dimanche 01 décembre 2019.
- Article 8 :** Les échantillons seront évalués selon trois critères : l'aspect (présence de fibre, homogénéité)/10 points, la couleur (brune, caramélisé)/10 points, et le goût (rissolé, assaisonnement)/20 points.
- Article 9 :** Les candidats primés s'engagent à assister à la remise des prix le **dimanche 17 novembre à 17h**
- Article 10 :** Les récompenses attribuées à la suite du concours consacrent la qualité des produits pour une année.
- Article 11 :** Le fait de l'engagement d'un candidat à ce concours comporte l'acceptation sans réserve au présent règlement. (Ce règlement tient lieu de facture)

.....  
**BULLETIN DE PARTICIPATION**  
Concours des Rillettes de Tours, le 15 novembre 2019

Nom & prénom (majuscule).....

Adresse.....

N°de téléphone (obligatoire)..... Adresse mail.....

Portable (obligatoire).....

Après avoir pris connaissance et accepté le règlement ci-joint, je désire participer au concours des Rillettes de Tours dont je suis adhérent à l'interprofession porcs et Rillettes de Tours pour l'année 2019.

Fait à

Le

signature